

# Info Village

3125, chemin Capelton  
Adresse du site Web [www.northhatley.org](http://www.northhatley.org) Numéro de téléphone 819 842-2754



*Les membres du conseil municipal et  
le personnel de l'administration  
vous souhaitent une très bonne année 2018.*

*Des vœux de paix, de bonheur et d'amour en  
ce temps des Fêtes.*



## La municipalité à votre service

### Maire

Michael Page

### Conseillère, siège #1

Pauline Farrugia

### Conseillère, siège #2

Marcella Davis Gerrish

### Conseiller, siège #3

Guy Veillette

### Conseiller, siège #4

Elisabeth Fee

### Conseiller, siège #5

Claude Villeneuve

### Conseiller, siège #6

Alexandre-Nicolas Leblanc

**Directeur général et secrétaire-trésorier, Coordonnateur des mesures d'urgence, Responsable de l'accès aux documents, Gestionnaire du barrage et Secrétaire-trésorier de la RIEM**

Daniel Décary

### Secrétaire-trésorier adjoint

Bruno Bélisle

### Adjointe administrative

Natacha Prince

### Inspecteur en bâtiment et en environnement

Carl Rodrigue

### Contremaître aux travaux publics

Dany McKelvey

### Journaliers aux travaux publics

Scot Fergusson et Wade Morse

### Heures d'ouverture de l'hôtel de ville

Du lundi au jeudi

de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Vendredi

De 8 h à 12 h

### Pour nous joindre

3125, chemin Capelton

North Hatley (Québec) J0B 2C0

Courriel : [info@northhatley.org](mailto:info@northhatley.org)

[communication@northhatley.org](mailto:communication@northhatley.org)

Téléphone : 819 842-2754

Télécopieur : 819 842-4501

Site Internet : [www.northhatley.org](http://www.northhatley.org)

### Numéros importants :

Urgence 911

SQ 310-4141 ou \*4141 (cell.)

État des routes 511

Urgence-santé 811

*Le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes du 22 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclusivement.*



### DATES IMPORTANTES POUR 2018

Voici les dates des réunions du Conseil pour l'année 2018

- 8 janvier
- 5 février
- 5 mars
- 9 avril
- 7 mai
- 4 juin
- 9 juillet
- 6 août
- 10 septembre
- 1er octobre
- 5 novembre
- 3 décembre



Nous tenons à vous rappeler que le Marché de Noël de North Hatley se tiendra samedi le 16 décembre 2017, au Centre communautaire, de 10 h à 16 h.

Pour l'occasion, plus d'une vingtaine de marchands et d'artisans seront présents pour vous faire découvrir leurs produits ou créations. Vêtements, bijoux ou produits du terroir locaux, nous vous invitons à venir faire le plein d'idées cadeaux qui sauront faire des heureux.

Nous vous y attendons en grand nombre.

### COLLECTE DE DENRÉES

À l'approche du temps des fêtes, il y aura une collecte de denrées non périssables pour les démunis.

Vous pourrez les déposer à l'arrière de l'Église Ste-Élisabeth où il y aura en permanence un panier pour les dépôts.

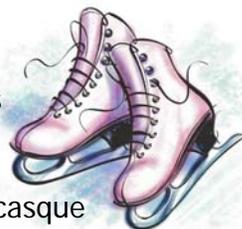
Pour de plus amples renseignements, la responsable de ce projet est Mme Noëlla Dawson.

Nous vous remercions de votre générosité.

### PATINOIRE

La patinoire sera ouverte dès que les conditions météo le permettront.

Nous vous rappelons que le port du casque est obligatoire.



### CONCERTS ESTRIA

La saison des concerts du Quintette Estria est de retour en 2018.

Samedi le 17 février 2018 à 15h00, à l'Église Ste-Élisabeth, vous aurez l'opportunité d'assister au trio Estria, avec Julie Garriss au violon, Pauline Farrugia à la clarinette et Tristan Longval-Gagné au piano. Des œuvres de Witold Lutoslawski, Sergei Prokofiev, Igor Stravinsky et Béla Bartók seront au menu.

Samedi le 28 avril 2018 à 15h00, toujours à l'Église Ste-Élisabeth, le pianiste Tristan Longval-Gagné se joindra à Étienne de Médicis au hautbois, Pauline Farrugia à la clarinette, Maude Lussier au cor français et à Mary Chalk au basson, pour présenter deux chefs d'œuvres : les quintettes pour piano et vents de Wolfgang Amadeus Mozart et Ludwig van Beethoven.

Le prix d'entrée est 10 \$. Pour effectuer vos réservations, vous pouvez nous joindre par téléphone au 819 842-1072 ou par courriel à l'adresse [estria@cgocable.ca](mailto:estria@cgocable.ca).



### L'ARRIVÉ DU PÈRE NOEL

Le Père Noël arrive à North Hatley au parc Dreamland, le dimanche 17 décembre, à 17h30. Venez nombreux pour l'accueillir!

Vous allez prendre de belles photos! Transmettez-nous les meilleures à [susan@pied.nu](mailto:susan@pied.nu). Il se pourrait que votre enfant (ou petit-enfant) figure dans le bulletin municipal du Village et du Canton.

Cet événement est organisé par le Centre communautaire de North Hatley, avec l'aide très appréciée des pompiers.

Susan Gwyn  
pour le Centre communautaire

## STATIONNEMENT DE NUIT

Nous désirons vous rappeler que selon le règlement # 2010-544, il est strictement interdit de stationner votre véhicule sur les chemins publics ainsi que dans le stationnement municipal durant la période hivernale à compter du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril, entre 23 h et 7 h.

Les véhicules stationnés qui contreviennent à cette consigne seront remorqués aux frais du propriétaire et sont passibles d'une amende.

Nous vous remercions de votre collaboration dans l'application de ce règlement.



## SORTIE D'URGENCE

**N'oubliez pas qu'il est important de déneiger votre balcon et vos seuils de portes d'entrée après une chute de neige.**

**En tout temps, il est primordial d'avoir une deuxième issue en cas d'urgence.**



## MAINTIEN DE L'ACCÈS AUX BORNES D'INCENDIES

Le Service de protection des incendies et le Service des travaux publics tiennent à vous rappeler qu'il est important de ne pas obstruer les bornes fontaines (circonférence de 1 mètre autour) avec de la neige provenant de votre propriété. En cas d'urgence, elles doivent être accessibles rapidement.

## DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE

Nous vous rappelons qu'en vertu de la réglementation municipale, il est interdit de décharger la neige provenant de votre terrain dans la rue, sur les trottoirs, dans le lac ainsi que sur les terrains appartenant à la municipalité. Veuillez également ne pas laisser vos bacs à ordures et à recyclage en bordure de la route afin de ne pas nuire au travail des déneigeurs et d'éviter le bris des contenants.

## LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### Bac à déchets :

- Guirlande (métallique et plastifiées)
- Papier d'emballage (métallique ou plastifié)
- Sacs-cadeaux (métalliques ou plastifiés)
- Lumières de Noël (revaloriser dans les écocentres)
- Sapin artificiel (revaloriser dans les écocentres)

### Bac de recyclage :

- Papier de soie
- Nappe en plastique (nettoyée et insérée dans un sac de plastique)
- Sacs-cadeaux de papier **NON** plastifiés (avec poignées de ruban ou cordon retirées)

### Bac de compost :

- Nappe de papier souillée
- Serviettes de table en papier
- Vaisselle de carton **NON** plastifiée
- Vaisselle compostable identifiée comme telle



## COLLECTE DE SAPINS – UNE SEULE JOURNÉE

Cette année, la compagnie Sani-Estrie procédera à la collecte des sapins de Noël. La collecte se fera **seulement** le jeudi 11 janvier 2018. Assurez-vous que votre sapin soit en bordure du chemin avant 7 h. Aucune collecte de sapins ne sera effectuée après cette date.

Voici quelques consignes à respecter pour la collecte :

- Vérifiez à ce qu'il ne reste plus de décorations dans le sapin;
- Ne couvrez pas votre sapin d'une housse de plastique;
- Conservez votre sapin à l'abri des intempéries jusqu'à la date prévue de la collecte;
- Placez votre sapin en bordure de l'entrée d'automobile, bien dégagé de la neige et de la glace. Il est important qu'il ne soit pas dans la rue afin de ne pas nuire au déneigement.

## COMPOSTAGE D'HIVER

Depuis le 10 novembre, la collecte des matières putrescibles se fait une fois par mois. Pour procurer le prochain calendrier de collecte pour l'année 2018, prière de vous adresser à l'hôtel de ville.

Afin d'éviter que des matières putrescibles gèlent et demeurent collées à votre bac, vous pouvez utiliser des sacs compostables vendus dans plusieurs magasins et vous pouvez également déposer au fond de votre bac vide un morceau de carton plat pour éviter le gel au fond du bac. Nous vous recommandons également d'éviter de déposer des liquides dans votre bac brun.

## VOTRE ANIMAL DE COMPAGNIE ET LE TEMPS DES FÊTES

Décorations de Noël chatoyantes, friandises succulentes, restes de table riches, plantes alléchantes sont autant d'éléments attirants pour votre compagnon à quatre pattes, mais oh combien potentiellement dangereux pour celui qui s'en approche de trop près.

### Les aliments et les boissons

**Chocolat** : hautement toxique tant pour les chiens que pour les chats. Gardez le chocolat ainsi que les aliments qui en contiennent hors de portée de votre animal de compagnie.

**Os de volaille** : n'en offrez pas à votre animal car les os cuits pourraient se briser et se loger dans sa gorge ou son système digestif, d'où un risque d'étouffement ou de perforation.

**Restes de table** : demandez à vos invités de ne pas en offrir à votre animal. Bien que succulents, ceux-ci sont souvent riches ou épicés; ils ne conviennent pas à son appareil digestif et risquent de le rendre malade.

**Confiserie, pâtisserie et boulangerie** : elles contiennent souvent du xylitol (édulcorant artificiel) qui peut entraîner une maladie du foie, voire une insuffisance hépatique. Offrez plutôt à votre animal des gâteries spécifiquement conçues pour lui.

**Alcool** : à garder hors de portée de votre animal. Cette substance est très NOCIVE pour lui (signe d'intoxication : vomissement, démarche vacillante et baisse de température corporelle). Si vous soupçonnez l'ingestion d'alcool par votre animal, amenez-le immédiatement chez le vétérinaire.

**Autres aliments à éviter** : oignons, raisins (frais ou sec), les noix, et les avocats.

### Les plantes

L'ingestion de certaines plantes peut être nocive pour les animaux de compagnie. Parmi celles-ci, notons :

- **Le houx** (troubles digestifs et dépression du système nerveux)
- **Le poinsettia** (troubles digestifs, de légers à modérés)
- **Le gui** (irritation sévère du tube digestif, chute du rythme cardiaque et de la température corporelle, difficultés respiratoires, manque d'équilibre, soif excessive, crises épileptiques, coma, voire la mort)

En cas d'ingestion appelez immédiatement votre vétérinaire.

